## Démission formation

Par Liyass
Bonjour,
Je me suis inscrite en école pour une formation.
Ayant seulement 2 jours et demi de cours par semaine, j'ai décider de changer d'école car 2 jours pour le prix de plus de 6000? c'était abusif.
J'ai donc envoyé un courrier recommandé de mon souhait de mettre fin à ma formation. Suite à sa j'ai demandé le remboursement de chèques qu'il prélever toujours malgré ma demande de démission
Ils m'ont envoyé un recommandé en stipulant que je devrais payé 1 semestre même si j'ai démission et que je n'est pas de cours !!
Si je paye le restant de la sommes du 1 semestre ils vont me donner les autres chèques que j'avais donner lors de mon inscription.
J'ai du m'absenter quelques semaines à l'étranger.
Je leurs ai fait part par mail que j'allais apporter le chèque du semestre afin de récupérer mes autres chèque.
Ils me disent ok. Cependant je vois qu'ils ont encore prélevé 795?.
Je suis outré de cette situation. Je rencontre de gros problèmes financiers.
Je serais ravis que vous puissiez m'aider.
Dans l'attente.
Par kang74
Bonjour
Toute formation dépend d'un contrat que vous avez signé . On ne peut pas résilier sans devoir tout ou partie des frais d'inscription selon le moment ou on choisit de désinscrire (dans les 3 mois ou pas), et à certaines conditions .